

Charte éthique

En accord avec la démocratie locale et au service de la collectivité, les membres du Conseil Municipal s'engagent à respecter et incarner les principes suivants :

1. Ecouter et débattre dans le respect de l'autre

L'écoute est la condition préalable à un dialogue authentique et à la compréhension mutuelle.

L'argumentation est le ciment du débat démocratique. Lorsqu'il est respectueux et engagé dans un esprit constructif, le débat contradictoire est une source de créativité et de justes compromis.

2. La bienveillance, condition sine qua non du débat

Pour être fructueux le débat exige un climat apaisé, respectueux des personnes, même en cas de désaccord profond. La bienveillance n'exclut pas la détermination, mais elle interdit le mépris, l'agressivité ou l'humiliation.

3. Le respect mutuel en toutes circonstances

La légitimité d'un interlocuteur constitue un postulat. Nous rejetons toute forme d'a priori, de discrimination, de violence verbale ou de tentative de domination.

4. La primauté de l'intérêt général

Nous plaçons l'intérêt général au-dessus des intérêts partisans, personnels ou communautaires. Chaque décision doit viser le bien commun, dans une optique de parfaite équité.

5. La transversalité plutôt que la verticalité

Nous encourageons la coopération entre les services, les élus, les citoyens et les acteurs du territoire. Les décisions ne doivent pas reposer sur des logiques hiérarchiques, mais sur le croisement des expertises, la fertilisation croisée des idées, la co-construction.

6. Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Chaque élu s'engage à bannir tout conflit d'intérêts, pour soi-même et pour les autres. Lorsque survient un risque de conflit, celui-ci doit être déclaré en toute transparence avant toute délibération ou tout vote. L'intégrité des décisions collectives repose sur cette vigilance éthique.

7. Concertation en amont des conseils municipaux

Les points inscrits à l'ordre du jour des conseils municipaux doivent être discutés préalablement dans le cadre de commissions ou de comités consultatifs, afin de garantir une information pleine et entière de tous.

Un débat préparatoire approfondi garantit une prise de décision éclairée lors des séances officielles. Le souci constant d'un dialogue sincère et transparent s'applique aux consultations préalables avec les citoyens et au débat démocratique en cours de séance avec les représentants de l'opposition.

Les engagement des membres du conseil

Les élus siégeant au conseil s'engagent à respecter les décisions arrêtées au terme des débats.

Ils s'engagent aussi à déployer leurs meilleurs efforts pour remplir leurs obligations et honorer leurs délégations. Ils reconnaissent qu'en cas d'indisponibilité, de raisons personnelles ou d'investissement insuffisant, leur délégation pourra être légitimement réaffectée.

En signant cette charte, chaque membre du Conseil Municipal affirme sa volonté de contribuer à un fonctionnement démocratique, éthique et responsable de l'institution municipale.